

Harcèlement au service des sports Un insupportable sentiment d'impunité

La CGT a pris connaissance du témoignage accablant de Clémentine Sarlat paru dans la presse ce week-end. Après l'affaire de Franceinfo numérique qui a profondément meurtri toute une rédaction, une nouvelle affaire de suspicion de harcèlement qui vient encore entacher l'image de France Télévisions.

En attendant les résultats de l'enquête annoncée par la direction, la CGT tient à exprimer son entière solidarité avec la ou les victimes de ces faits inadmissibles.

Il semble que l'ambiance soit particulièrement dégradée à la direction des sports et ce, depuis trop longtemps. Nous remontent des cas d'annulation de missions, de sujets passés à la trappe, de mails envoyés à toutes heures, de mise au placard... Plusieurs enquêtes pour harcèlement moral ont été déclenchées. Dans l'une d'entre elles le harcèlement aurait été avéré. La justice aurait été saisie dans un cas.

Lors des réunions avec les représentants du personnel, la CGT est plusieurs fois intervenue auprès de la DRH sur ces sujets comme en témoignent les deux questions-réponses ci-dessous qui démontrent aussi que la direction n'a pas pris le problème à bras le corps.

Juin 2019

Question de la CGT sur les relations hiérarchiques au service des sports.

Certains salariés souffriraient d'un manque de bienveillance de la part de l'encadrement : propos blessants, attitude mépri-

sante, voire insultes. Le médecin du travail aurait également constaté des cas de souffrance au travail. La DRH pourrait-elle se renseigner avant que la situation ne dégénère, si ces allégations étaient avérées ?

Réponse de la DRH

Aucun fait avéré de nature à porter atteinte à la dignité ou au bien-être de collaborateurs des Sports n'a été porté à la connaissance de la direction ou de la DRH. En revanche, si des faits de cette nature devaient se produire, la Direction et l'équipe RH réaffirment l'impératif consistant pour chacune et chacun à signaler tout comportement ou fait allant dans ce sens afin que les mesures appropriées soient prises.

Décembre 2019

Question de la CGT sur des faits de harcèlement au service des sports.

Plusieurs cas de harcèlement auraient donné lieu à une instruction par la cellule dédiée de France Télévisions. Au moins un cas de harcèlement et de maltraitance serait avéré. L'article L.2313-7 du Code du travail précise que la santé, la sécurité et les conditions de travail font partie des missions des représentants de proximité, notamment la prévention des situations de harcèlement. Les RP peuvent-ils être informés des faits évoqués ci-dessus, ainsi que des mesures de prévention et des sanctions prises afin de protéger les membres de la rédaction des sports. Un cabinet extérieur a-t-il été sollicité ? Ils demandent la présence en réunion RP du médecin du travail et d'un(e) représentant(e) de la

DSQVT en charge du dossier. Une information de la CSSCT et du CSE est également demandée.

Réponse de la DRH

A ce jour la cellule harcèlement a été saisie à deux reprises. Deux enquêtes ont été initiées par deux cabinets extérieurs. La première a fait l'objet d'une restitution auprès de la direction et des collaborateurs concernés et des pistes de solutions ont été proposées. La seconde est toujours en cours. Une réunion avec la rédaction des Sports, l'encadrement et les membres des équipes est prévue début d'année 2020 pour échanger sur l'environnement de travail au sein de la Direction des Sports.

A France Télévisions, le sport semble être un monde à part et un monde d'hommes si on s'en réfère à l'organigramme. Y aurait-il si peu de femmes qui aiment l'info sportive ? Certainement pas, par contre, aucune action entreprise pour redresser la barre de la part de la direction des sports.

Les grands principes revendiqués par Delphine Ernotte s'arrêtent-ils aux portes des événements sportifs et de l'argent roi, comme on l'a vu récemment avec la couverture du « Dakar de la honte » en Arabie Saoudite ?

Cette fois encore la Direction communique sur la tolérance zéro, renvoie aux dispositifs de lutte contre le harcèlement mis en place mais sans s'attaquer aux racines que sont le caporalisme, l'autoritarisme, et un fonctionnement qui fait que tout le monde file droit et que certains parmi ceux qui ont une parcelle de pouvoir peuvent se sentir intouchables. Un insupportable sentiment d'impunité qui culmine avec la banalisation des comportements répréhensibles et des agissements sexistes.

L'affaire ayant été désormais rendue publique, les salariés de France Télévisions demandent que les résultats de l'enquête confiée à un cabinet indépendant leur soient communiqués en toute transparence.

Paris, le 7 avril 2020